

# SCHYNS PROMET de nouvelles mesures

▶ Au total, 19 membres du personnel étaient concernés sur Manage, la Louvière et Binche.

▶ Ces derniers mois, plusieurs institutrices de l'enseignant communal de Manage, mais aussi de La Louvière, La Louvière et Binche, ont connu des fins de mois de difficiles. Et pour cause, celles-ci ne recevaient plus leur traitement. Si aujourd'hui, les versements ont été effectués, le député sonégien Patrick Prévot (PS) a souhaité connaître les causes de ce retard et, surtout, s'assurer que cela ne se reproduirait plus.

Interpellée en commission de l'éducation, la ministre Marie-Martine Schyns (cdH) s'est voulue rassurante. "Les enseignantes qui exercent dans le réseau officiel subventionné de la Commune de Manage n'ont effectivement pas reçu de salaire pendant une période assez longue. Cette situation est intolérable. Après avoir consulté

*l'administration, je peux vous indiquer que ce retard est lié à un problème de gestion de l'enseignement fondamental du Hainaut", a-t-elle expliqué.*

L'absence du gestionnaire de secteur pour raison de maladie et la difficulté de répartir la charge entre les agents présents serait également en cause. "Ce problème n'a pu être détecté à temps du fait de difficultés organisationnelles au sein de l'entité de gestion."

La ministre a par ailleurs évoqué les solutions structurelles prises de-

puis lors. "Les personnes concernées ont fait l'objet d'une demande de paiement par liquidation spéciale. C'est une procédure lourde qui nécessite l'intervention de trois services, mais qui leur assurait un paiement au plus tard pour le lundi 21 janvier."

**AU TOTAL, 19 MEMBRES** du personnel étaient concernés sur Manage, la Louvière et Binche. "L'administration a présenté, par voie de presse, ses excuses aux membres du personnel victimes de cet incident de gestion. Elle mesure les inconvénients auxquels ils ont été exposés. Elle prendra par ailleurs contact avec les PO, employeurs des enseignantes touchées par cette erreur. Différentes mesures organisationnelles sont élaborées pour éviter que pareille situation se reproduise à l'avenir."

Et la ministre d'insister : "Le nécessaire sera fait pour assurer notamment plus de fluidité et de transparence dans l'information et pour anticiper davantage les incidents risquant de conduire plusieurs dossiers à une absence de gestion. Cela dit, je tiens à rappeler que la fonction d'agent chargé de la gestion administrative et financière des membres du personnel de l'enseignement est complexe. Il n'est pas question de recourir à des intérimaires non formés en cas de problèmes importants et inopinés d'effectifs au sein des unités de gestion."

**Emeline Berlier**